

# En Wallonie, un enfant ne sera égal à un autre qu'en 2020

## ■ Le gouvernement wallon reporte d'un an son nouveau système d'allocations familiales.

**L**e nouveau système d'allocations familiales – le même montant pour chaque enfant – qui devait entrer en vigueur en Wallonie le 1<sup>er</sup> janvier 2019 est reporté d'un an. Ainsi en a décidé jeudi le gouvernement wallon, sur proposition de la ministre Alda Greoli (CDH), en charge de ce dossier. La ministre justifie cette décision par un risque de *“retard dans le versement des allocations en janvier 2019. Ce risque est apparu ces dernières semaines et j'ai toujours dit que je ne ferai prendre aucun risque aux familles”*.

La Wallonie reprendra cependant bien la compétence des allocations familiales au fédéral le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Mais elle continuera durant un an à appliquer le système actuellement en vigueur. Un système qui sera quand même légèrement modifié. *“Nous allons mettre en place pour l'année 2019, trois modifications au système actuel qui ont un réel impact social”*, explique encore Alda Greoli.

Actuellement, les suppléments sociaux sont octroyés en fonction du statut d'une personne. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, ces suppléments seront accordés en fonction du revenu. Par exemple, une personne au chômage qui perçoit des suppléments sociaux, peut les perdre si elle trouve un travail. Désormais ces suppléments continueront à être versés si la personne touche un revenu faible. Alda Greoli a toujours déclaré que cette situation pouvait conduire

certaines personnes au chômage à refuser un emploi par crainte de perdre ces suppléments sociaux. La deuxième mesure concerne les jeunes Wallons de 18 à 21 ans qui ne devront plus prouver qu'ils sont encore à charge des parents. Pour cette tranche d'âge également, les rémunérations liées à un job d'étudiant ne seront plus prises en compte pour l'octroi des allocations.

### “De l'amateurisme”

La troisième vise les orphelins. Actuellement, si le parent survivant se remet en couple, le supplément d'allocation familiale octroyé est annulé. Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, cette disposition sera supprimée et le supplément d'allocation familiale sera maintenu.

Le PS, dans l'opposition en Wallonie, s'est réjoui de la décision du gouvernement. *“En reportant d'un an l'application du nouveau modèle, le gouvernement wallon reconnaît enfin que son timing n'était pas tenable vu les contraintes informatiques, comme nous l'avions dénoncé. En termes de*

*“Un risque de retard dans le paiement des allocations est apparu.”*

**Alda Greoli (CDH)**

Ministre wallonne de la Santé

*responsabilité, ce que nous déplorons aujourd'hui, c'est l'amateurisme avec lequel les ministres MR-CDH ont traité ce dossier important pour la Wallonie et les familles wallonnes”*, réagit le chef de groupe PS, Pierre-Yves Dermagne.

Quant à la Ligue des familles, elle considère que si la décision du gouvernement wallon est *“prudente”*, elle *“embrouille les familles”*. *“Ce report d'un an accroîtra encore l'incertitude et l'insécurité des familles”*, explique-t-on à La Ligue, où on annonce avoir mis en ligne ([www.liguedesfamilles.be](http://www.liguedesfamilles.be)) un “question-réponse” visant à informer les parents.

**Stéphane Tassin**